

# Accompagner la mise en accessibilité des ERP, de la voirie et des transports

Améliorer l'accessibilité pour favoriser l'autonomie des personnes déficientes visuelles nécessite non seulement de connaître le cadre réglementaire mais également de pouvoir inscrire son action dans la démarche projet proposée par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

## PRÉREQUIS

- Avoir une expérience ou un projet dans la mise en œuvre de l'accessibilité ou une connaissance des besoins des personnes déficientes visuelles

## OBJECTIFS

- Comprendre le cadre réglementaire relatif à l'accessibilité pour les personnes déficientes visuelles
- Établir des liens entre les difficultés d'usage des personnes déficientes visuelles et la réglementation
- S'approprier les différentes phases d'un projet de réhabilitation et de construction
- Connaître les solutions d'aménagements pour les personnes déficientes visuelles et les proposer à bon escient

## PUBLIC

- Instructeurs en Orientation et Mobilité, instructeurs pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles, éducateurs et rééducateurs, techniciens de voirie, architectes, paysagistes, urbanistes...

## INTERVENANTS

- Instructeur en Orientation et Mobilité, expert en accessibilité

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques, exercices pratiques, analyses de situations concrètes et de plans

## CONTENU

### Le cadre réglementaire

→ Cadre réglementaire : la loi 2005 sur l'accessibilité

- Les bâtiments
- La voirie
- Les transports

→ Besoins spécifiques des personnes déficientes visuelles et solutions d'aménagement :

- Voirie: Cheminements, traversées, escaliers, mobiliers urbains, signalétique, zones apaisées, guidage.
- ERP: Cheminements extérieurs, stationnement, accès, signalétique, accueil, circulations verticales et horizontales, aménagements intérieurs et éclairage
- Transports: Chaîne de déplacements, Signalétique, Équipements quai et véhicules.

### Agir comme conseil en accessibilité

→ Les différentes phases d'un projet :

- Suivre et accompagner un projet
- La relation au maître d'ouvrage
- La relation au maître d'œuvre

→ Les différentes commissions accessibilité

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

→ Quizz, analyse de projet dans la partie modalité d'évaluation.



### DATES

9 et 10 mars 2026



### DURÉE

2 jours



### LIEU

CTR DV - Villeurbanne



### COÛT

Coût non adhérent :

- Session Inter : 700€
- Session Intra : Sur devis

Coût adhérent (établissements ou services gérés par une association adhérente à la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France) :

- Session Inter : 600€
- Session Intra : Sur devis



### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel  
Inter ou Intra-établissement



### NOMBRE DE PARTICIPANTS

8 personnes maximum



### CONTACT

Access Formation  
Tél. : 01 44 42 91 95  
[secretariat.formation@aveuglesdefrance.org](mailto:secretariat.formation@aveuglesdefrance.org)